



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 39884

Texte de la question

M. Marius Masse attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation préoccupante des 80 entreprises d'insertion de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA), gravement menacées dans leur existence ainsi que les 900 emplois qu'elles représentent. Ces entreprises obtiennent, dans une conjoncture difficile, des résultats significatifs dans l'insertion sociale et professionnelle de jeunes et adultes en très grande difficulté. Les aides financières de l'État sont indispensables pour assurer leur fonction sociale et représentent en fait une dépense active puisque les entreprises d'insertion permettent notamment de dynamiser le tissu économique local. Or, la persistance des gels budgétaires qu'elles subissent cette année menace gravement la survie de ce concept qui a prouvé son efficacité. Ce blocage budgétaire a pour effet immédiat d'asphyxier financièrement les entreprises d'insertion qui auraient dû percevoir un acompte de 60 p. 100 des subventions qui leur sont accordées au cours du premier trimestre 1996, certaines d'entre elles n'ayant toujours pas perçu le solde des subventions 1995. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures urgentes il entend mettre en œuvre pour soutenir les entreprises d'insertion de la région PACA et, plus généralement, de notre pays.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre du travail et des affaires sociales sur le retard qui affecte les financements des entreprises d'insertion et les difficultés importantes que ce retard leur occasionne. Le Gouvernement tient à soutenir fermement les entreprises d'insertion qui jouent un rôle irremplaçable en faveur de l'insertion professionnelle des publics rencontrant les difficultés d'insertion les plus graves et qui obtiennent des résultats remarquables dans ce domaine. Les entreprises d'insertion occupent ainsi une place capitale dans la lutte contre l'exclusion. Elles représentent pour des publics menacés de marginalisation une passerelle indispensable vers une insertion sociale durable. Le retard qui affecte le versement des financements aux entreprises d'insertion est dû au gel budgétaire, qui a fait peser sur l'ensemble des crédits du ministère du travail et des affaires sociales une incertitude quant aux montants qui pourraient être délégués. Cette incertitude est aujourd'hui levée, et tous les services déconcentrés du ministère du travail et des affaires sociales ont reçu notification des enveloppes dont ils disposent pour l'année 1996. Ils ont également reçu les crédits correspondant aux financements du premier semestre 1996. Au total, ces crédits, supérieurs à ceux de 1995, garantissent aux entreprises d'insertion existantes de conserver leur potentiel d'accueil et leur activité en faveur des publics en difficulté et permettront également de faire face ponctuellement à des besoins nouveaux.

Données clés

Auteur : [M. Masse Marius](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39884

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3080

Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3908